

Cette année, compte tenu des difficultés administratives, nous avons décidé de revenir au dossier papier. Si vous voulez que vos secrétaires gardent leur belle chevelure, merci de lire attentivement chaque note ; et si vous hésitez, contactez-nous ou retrouvez-nous au gymnase !

**Attention, jusqu'à nouvel ordre, le Pass'Sanitaire est obligatoire pour participer aux entraînements. +18 ans > Pass' sanitaire à partir du 31/08 | De 12 ans à 18 ans : à partir du 29/09.**

savatevercorsaltitude@gmail.com [www.savatevercorsaltitude.fr](http://www.savatevercorsaltitude.fr)

DUTHY Camille (Présidente) : 07.82.20.87.57



INFORMATIONS

Nom de l'adhérent : ..... Prénom : .....

Genre :  Fille  Garçon  Non binaire Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Age : \_ \_

Représentant légal : .....

Adresse : .....

..... Code Postal / Ville : .....

Portable : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ Domicile : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

Email (*écrire lisiblement*) : .....

Personne à prévenir en cas d'urgence : ..... Tel : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

CATEGORIE

Date d'adhésion : \_\_ / \_\_ / 20 \_\_

*Cocher ou surligner la/les case.s intéressé.e.s*

Discipline(s) choisie(s) :  Boxe Française  Défense  Fitness  Cross Training

<input type="checkbox"/> Enfant : 2010 et après	<input type="checkbox"/> Ado / adultes : 2009 et avant
---	--

## EQUIPEMENT DE BASE - OBLIGATOIRE

Gants | Coquilles | Protège dents | Protège tibias (conseillé)



## PIÈCES À FOURNIR À L'INSCRIPTION

- Dossier complété et signé** (tout dossier incomplet sera refusé)
- Certificat médical** (ou attestation sur le questionnaire santé) : certificat médical pour les nouveaux adhérents (+18 ans) ; questionnaire de santé pour les renouvellement adhérents et -18 ans
- Chèque.s** à l'ordre : Savate Altitude Vercors
- Pack loisir**, si nécessaire (pour les collégiens)
- Copie du PassSport** : aide de 50€ l'État pour les jeunes de 6 ans à 18 ans - **Valide jusqu'au 31/10/21**

!! PAS DE REMBOURSEMENT POSSIBLE EN CAS DE NON PRÉSENTATION DU PASS'SANITAIRE

**Vous étiez inscrit en 2020/2021 :**

Comme vous le savez, si vous étiez inscrits en 2020-2021, le club a décidé de vous offrir l'adhésion ! Il ne vous reste qu'à vous acquitter du prix de la licence. La Fédération a aussi fait un geste : vous ne paierez que 50% de son prix normal ! Si vous souhaitez malgré tout soutenir le club, vous pouvez faire un don libre (voir la case ci-dessous) déductible des impôts à 66%.

Tarifs: licence (50% offert par la fédération) cotisation (offerte par le club)	<b>ADHÉSION SAISON</b>			choix 1 : je souhaite reporter mon adhésion  choix 2 : je souhaite reporter mon adhésion <b>et</b> utiliser le <b>PassSport</b> = aide de l'Etat de 50 € pour les jeunes de 6 à 18 ans (validité jusqu'au 31/10/21) ; auquel cas, je n'ai rien à payer.
	prix licence 2020	<b>Choix 1</b>	<b>Choix 2</b>	
<b>Enfant</b>	49€	<input type="checkbox"/> 9,50€	<input type="checkbox"/> 0 €	
<b>Ados / Adultes</b>	36€	<input type="checkbox"/> 19 €	<input type="checkbox"/> 0 €	

↑ **case à cocher**

**SOUTIEN TON CLUB** Je souhaite faire un don de \_\_\_\_\_ € (un reçu fiscal peut vous être remis)

**Vous êtes un nouvel adhérent :**

Les prix ci-dessous comprennent la licence et la cotisation au club. **Ces prix ne prennent pas en compte les réductions sauf PassSport, si vous êtes éligible** (aide de l'Etat de 50€ pour les jeunes de 6 à 18 ans, validité jusqu'au 31/10/21)

	<b>Saison complète</b> > 1er sept. au 30 juin	<b>Automne</b> > 1er sept. au 31 dec.	<b>Printemps</b> > 1er jan. au 30 juin
<b>Enfant</b>	<input type="checkbox"/> 149 € Si PassSport : <input type="checkbox"/> 99 €	X	<input type="checkbox"/> 89 €
<b>Ado</b>	<input type="checkbox"/> 206 € Si PassSport : <input type="checkbox"/> 156 €	<input type="checkbox"/> 116 € Si PassSport : <input type="checkbox"/> 66 €	<input type="checkbox"/> 136 €
<b>Adultes</b>	<input type="checkbox"/> 206 €	<input type="checkbox"/> 116 €	<input type="checkbox"/> 136 €

**Infos complémentaires | Aides financières**

Le montant des aides ci-dessous vous sera remboursé sur présentation du justificatif, dès réception.

Le Pass' Région (30€ pour les garçons ou 60€ pour les filles) : n° .....

Pack loisir (pour les collégiens)

**NOUVEAU** 50% de prise en charge sur le prix de la licence

**PAIEMENT**

Chèque : \_\_\_\_\_       Paiement en 1 fois     Paiement en 3 fois  
 Espèce : \_\_\_\_\_

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur et déclare vouloir adhérer à SAVATE VERCORS ALTITUDE. Conformément à l'article 5 de ses statuts, l'Association se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'adhésion de toute nouvelle personne.

Fait à Villard de Lans le : \_\_ / \_\_ / 20\_\_

Signature du responsable légal :

**AUTORISATION PARENTALE, LEGALEMENT OBLIGATOIRE JUSQU'À 18 ANS INCLUS (à conserver par l'Association)**

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur de S.V.A., et éventuellement de ses statuts, **je, soussigné(e)** père, mère, tuteur (rayer les mentions inutiles)

Nom ..... Prénom .....

Téléphones : Portable .....  
Fixe .....

De ma fille, mon fils, ma ou mon pupille (rayer les mentions inutiles)

Nom ..... Prénom .....

**Déclare** :  l'autoriser à participer à l'ensemble des disciplines enseignées par S.V.A

à l'exclusion de :  
.....

► Dans le cadre de la mise en ligne sur les sites Internet de l'Association S.V.A. et de la Fédération Française de Savate Boxe Française, de l'insertion dans leurs publications et dans les journaux ou organes de presse sur des supports papier, CD et multimédia, photos et reportages :

autoriser expressément à utiliser l'image de mon enfant sans limitation de durée ni autres formalités préalables  
 ne pas autoriser l'utilisation de l'image de mon enfant

► Dans le cadre des cours organisés par S.V.A. dans les locaux réservés à cet effet :

autoriser mon enfant à quitter seul les locaux à l'issue des cours  
 ne pas autoriser mon enfant à quitter seul les locaux à l'issue des cours

► En cas d'urgence, j'autorise l'entraîneur salarié ou un licencié responsable à prendre toutes les dispositions utiles concernant les traitements médicaux et chirurgicaux qui pourraient s'imposer. En cas d'urgence, je vous communique les personnes à contacter :

Nom 1 ..... Téléphone(s) .....

Nom 2 ..... Téléphone(s) .....

Fait à .....

Le .....

**Signature du père, de la mère ou du tuteur**  
**(rayer les mentions inutiles)**

**FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT**

**RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse :  
.....  
.....

Téléphones : Portable .....  
Fixe .....

N° de SS : .....

**RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :**

L'enfant a-t-il eu les maladies suivantes :	OUI	NON	L'enfant a-t-il eu les maladies suivantes :	OUI	NON
ASTHME			ROUGEOLE		
COQUELUCHE			RUBEOLE		
OREILLONS			VARICELLE		

L'enfant porte-t-il des :	OUI	NON	L'enfant porte-t-il des :	OUI	NON
LUNETTES			PROTHESES AUDITIVES		
LENTILLES			PROTHESES DENTAIRES		

Vaccins Obligatoires	OUI	NON	Date rappel	Date rappel	Date rappel
DIPHTERIE					
TETANOS					
POLIOMYELITE					
VACCIN COMBINE					

Un rappel de moins de 5 ans pour les vaccins antitétanique, antipoliomyélitique et antidiphtérique est **OBLIGATOIRE**.

Autres vaccins effectués	OUI	NON	Date rappel	Date rappel	Date rappel
BCG					
COQUELUCHE					
RUBEOLE					
OREILLONS					
ROUGEOLE					
Autre...					

**OBSERVATIONS UTILES DES PARENTS :**

Actuellement, votre enfant suit-il un traitement ?  Oui  Non

Si oui, lequel ?  
.....  
.....

A-t-il des allergies (alimentaires, médicamenteuses ou autres) ?

Oui  Non

Si oui, précisez :  
.....  
.....

Si Autre, précisez :  
.....  
.....

Nom du médecin traitant : .....

N° téléphone : .....

Adresse : .....

Fait à ..... le .....

**Signature du père, de la mère ou du tuteur (rayer les mentions inutiles)**



**SAVATE VERCORS ALTITUDE  
(S.V.A.)  
REGLEMENT INTERIEUR DE  
L'ASSOCIATION  
régie par la loi de 1901 (à conserver  
par l'Adhérent)**

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association SAVATE VERCORS ALTITUDE dans le cadre de ses statuts. Il a été adopté en Assemblée Générale le 17 juin 2011. Il est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent. L'adhésion au club implique l'approbation des statuts et du règlement intérieur qui peuvent être également consultés sur demande ou envoyés par mail.

### 1. ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

L'Association a été créée le 06/05/2009, est régie par la loi de 1901 et dirigée par un Comité Directeur et affiliée à la Fédération Française de Savate Boxe Française et Disciplines Associées (FFSBF & DA). N° Siret : 519 530 91900017 - N° Siren : 519 530 919  
N° de déclaration d'établissement APS : 038 10 et 3032

Chaque année, les membres de la SVA sont invités à se réunir en Assemblée Générale et à donner leur point de vue sur le fonctionnement de l'association. Les parents représentent et votent pour leurs enfants de moins de 16 ans.

Les convocations sont envoyées par email et/ou par courrier. La direction de la SVA est assurée par un Conseil d'Administration et les décisions urgentes et de fonctionnement du quotidien sont prises par le Bureau Directeur.

### 2. MODALITÉS D'ADHÉSION

Afin d'adhérer à l'association, il est nécessaire de fournir une photo d'identité, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Savate BF, de compléter un bulletin d'adhésion, une autorisation ou un refus de droit à l'image ainsi qu'une autorisation parentale légalement obligatoire. Pour toute adhésion, la cotisation et la licence fédérale sont à régler en totalité au moment de l'inscription, par plusieurs chèques (encaissement différé) ou en une seule fois en espèces. Un reçu est distribué à l'adhérent lors de son inscription effective. L'inscription annuelle de septembre à juin (durée de validité de la licence) inclut les cours, la licence fédérale et l'assurance.

Les adhérents peuvent assister à toutes les séances offertes par le club. Le montant de la licence fédérale est fixé par l'AG de la FFSBFDA. Le montant actuel de l'ensemble cotisation + licence est fixé par l'AG de S.V.A. A compter d'un second inscrit par famille, une réduction de 10% est appliquée sur la seconde adhésion. Le montant annuel appliqué pour les membres bienfaiteurs correspond au montant de la licence fédérale. Le Comité Directeur décide du titre de ses membres bienfaiteurs, après délibération.

Sur décision du Bureau, les cas particuliers seront pris en considération.

### 3. REMBOURSEMENTS

La licence fédérale n'est pas remboursable. Le montant de la cotisation sera remboursé à hauteur de sa moitié, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre, et sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de la savate boxe française et ses disciplines associées. Passée cette période, ou pour tout autre motif, aucun remboursement ne sera accordé.

### 4. LES ACTIVITÉS

Elles comprennent l'enseignement de la Savate Boxe Française, Boxe Anglaise de la Savate Forme/Fitness, de la Savate Bâton Défense. Dans la mesure des disponibilités des salles lors des vacances scolaires et dans le cadre de stages mis en place, S.V.A. cherchera également à offrir aux adhérents des séances de savate et des disciplines assimilées : canne et bâton, savate forme et savate défense ainsi

que des activités de compléments (VTT, ski, spéléo etc...)

### 5. LE MATÉRIEL ET LE PRET DE MATÉRIEL

La Savate Boxe Française doit être pratiquée dans une tenue sportive décente et adaptée : prévoir des chaussures avec semelles lisses et souples sans partie agressive, et cela dès le mois de septembre. Les protections spécifiques, protège-tibias, protège-dents, coquille, sont fortement conseillées.

Les prothèses optiques et/ou auditives doivent être adaptées et faire l'objet d'une autorisation d'utilisation par prescription médicale.

Le port de bijoux, colifichets, bagues, boucles d'oreilles est strictement interdit pendant les cours. Les piercings doivent être protégés par un sparadrap, pansement etc... Une paire de gants peut-être prêtée par l'association pour les cours d'essais uniquement. Au-delà, l'achat d'une paire de gants est obligatoire (coût moyen : 30 € environ). Une paire de chaussures de Savate, et une intégrale, sont obligatoires lors des compétitions officielles.

### 6. LES LOCAUX

Les locaux, salles d'entraînement et les matériels mis à disposition ne doivent être utilisés qu'en présence de l'entraîneur ou d'un licencié responsable apte à enseigner. Il est interdit d'afficher, de coller ou suspendre tout document ou objet à l'intérieur et aux abords des salles. Les salles et sanitaires doivent rester en état correct après usage ainsi que tous les matériels mis à disposition. Les lumières des locaux doivent être éteintes après utilisation. En cas de dégradation ou de non-respect des conventions d'utilisation de salles, des procédures disciplinaires seront engagées par l'organisateur et les services prêteurs. Seul le parking situé en haut avant le gymnase doit être utilisé et il est interdit de se garer devant le portail du gymnase et le long de la route. Le début des horaires de cours sera à respecter car les portes d'entrées devront rester fermées dès le démarrage de ceux-ci.

### 7. LES DÉPLACEMENTS

Les déplacements reconnus comme obligatoires par le Comité Directeur sont remboursés sur présentation de la Fiche de Frais de Déplacement créée à ce titre par le club et sur présentation de tous les justificatifs. Sans ces conditions remplies, aucun remboursement ne sera effectué. Les déplacements des tireurs pour aller en compétition, uniquement sélectionnés par l'entraîneur et le Comité Directeur, sont pris en charge par l'Association. Ces déplacements pourront être organisés en minibus ou en fonction des disponibilités des parents en véhicule personnel. Dans le cadre de ces déplacements, les hébergements en foyer jeunes seront privilégiés.

### 8. ASSURANCES

Une assurance est souscrite par le club pour couvrir les événements qu'il organise. L'association est affiliée à FFSBFDA et assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile. La licence fédérale comprend une assurance garantissant les accidents corporels pouvant survenir au cours des entraînements et des compétitions, suivant les modalités qui sont exprimées dans les contrats. Tous les licenciés ont néanmoins la possibilité de prendre une assurance complémentaire individuelle accident.

### 9. ACCUEIL DES MINEURS ET TRANSFERT DE GARDE

Un enfant mineur ne pourra quitter les cours avant leurs conclusions, sauf cas exceptionnel sur présentation ou demande écrite des parents. Les parents des enfants mineurs sont invités à venir les chercher dès la fin des cours à l'intérieur de la salle. Une autorisation de sortie des locaux des enfants mineurs non accompagnés à l'issue des cours devra être complétée par les parents. L'entraîneur, les membres du Comité Directeur et les bénévoles ne peuvent en aucun cas être désignés pour ramener des enfants mineurs à l'issue des cours.

### 10. ANNULATION EXCEPTIONNELLE DE COURS

Quel que soit le nombre de licenciés présents lors d'un entraînement, chaque cours sera dispensé dans les créneaux horaires planifiés. En aucun cas, un nombre limité de licenciés présents lors d'une séance ne pourra entraîner l'annulation du cours. Dans le cas exceptionnel d'une annulation, et dans la mesure du possible, les licenciés seront prévenus avant de devoir entreprendre les déplacements vers les locaux d'entraînement. Dans le cas exceptionnel d'une annulation, le cours sera remplacé, dans la mesure du possible, lors des vacances scolaires et les licenciés prévenus en ce sens.

### 11. RESPECT DU REGLEMENT

Le licencié est tenu de respecter les horaires et la durée des séances d'entraînement. Un comportement ou des propos jugés incorrects, irrespectueux et antisportifs à l'égard des enseignants, des adhérents, des dirigeants, des clubs accueillant notre Association lors de compétitions ou rencontres amicales, le non-respect des règles de politesse et de sécurité, dans les salles de cours et dans tous les lieux fréquentés lors des déplacements, les dégradations constatées dans les locaux et des matériels mis à disposition, pourront entraîner, sur décision des membres du Comité Directeur, la cessation de l'adhésion sans aucune contrepartie.

## Règles concernant le certificat médical Savate Vercors Altitude

Tous les documents sont téléchargeables sur notre site : <http://www.savatevercorsaltitude.fr>



Je suis **mineur**



Je remplis le **questionnaire santé « enfant »**  
(disponible sur notre site)



Si j'ai répondu **NON** à toutes les questions

Je **signe simplement une attestation sur l'honneur** disant que j'ai répondu **NON** aux questions, à fournir au club (attestation dans le dossier d'inscription)



Si j'ai répondu **OUI** à une ou plusieurs questions

Je dois fournir un **certificat médical**



Je suis un **NOUVEL adhérent majeur**  
OU je veux participer à des **compétitions**



Je dois fournir un **certificat médical**



Je suis **majeur**, j'ai **déjà adhéré au club**  
et je ne souhaite pas faire de compétition

> A priori, mon certificat médical est **valable trois ans** (vérifiez auprès des secrétaires la date d'expiration de votre certificat)



Je remplis un **questionnaire santé « adulte »** (disponible sur notre site)

Je **signe simplement une attestation sur l'honneur** disant que j'ai répondu **NON** aux questions, à fournir au club (attestation dans le dossier d'inscription)



J'ai répondu **NON** à toutes les questions



Je dois **fournir un nouveau certificat médical**



J'ai répondu **OUI** à une ou plusieurs questions



Si question(s)...

[savatevercorsaltitude@gmail.com](mailto:savatevercorsaltitude@gmail.com)

07 82 20 87 57

## Attestation Questionnaire Santé Sport

**( ! Attention ! Il y a deux questionnaires différents pour les adultes et pour les mineurs : ils sont tous les deux sur notre site [www.savatevercorsaltitude.com](http://www.savatevercorsaltitude.com) )**

### ➤ Pour les adultes

Je soussigné.e [Prénom NOM] .....  
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu  
par la négative à l'ensemble des questions.

Date et signature du sportif/de la sportive :

---

### ➤ Pour les mineur.e.s

Je soussigné.e [Prénom NOM] ..... en  
ma qualité de représentant.e légal.e de [Prénom NOM]  
..... atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire  
de santé spécifique aux mineurs et a répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date et signature du/de la représentant.e légal.e